

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise.

Sud éducation



Le journal des syndicats et de la fédération **Sud** éducation
numéro 70 - janvier / février 2017
www.sudeducation.org

Réforme du collège

Casse l'éducation prioritaire

**2017 :
repre**

Livret
Scolaire
Unique
Numérique

nos Évaluation

lutt
en mains !

Union
syndicale
Solidaires

Conditions de travail : triste bilan pour 2016 !

La France détient le record du nombre de morts au travail. De 259 morts en 2008, la France est passée à 500 morts en 2009 et 517 en 2016. Dans le même temps, l'Italie, l'Allemagne et surtout l'Espagne ont vu le nombre de morts au travail fortement diminuer. Plus que jamais, alors que le débat

politique se réduit de plus en plus souvent aux questions de bonne gestion budgétaire, de sécurité ou encore de gouvernance, pour Sud éducation et Solidaires, il est urgent, de remettre enfin au cœur du débat la question des conditions de travail ! Nos vies valent mieux que leurs profits.

Des évacuations qui n'ont rien d'humanitaire

Le 24 octobre 2016, les forces de l'ordre évacuaient 6 500 migrant-es de la « jungle » de Calais. Le 4 novembre, c'étaient 3 852 migrant-es qui étaient évacués de leur campement à Stalingrad à Paris. Contrairement à ce que le gouvernement tente de faire croire, cette opération des forces de l'ordre n'a rien d'« humanitaire ». Les Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO) ne sont que des solutions transitoires et des campements de fortune se reconstituent systématiquement. Aucune politique n'a été mise en œuvre pour accueillir dignement les migrant-es et leur garantir des droits auxquels tout être humain devrait avoir accès : être logé, avoir un travail et un revenu, avoir accès à la santé et à l'éducation.

La fédération Sud éducation

dénonce l'absence de solutions pérennes de logement, l'absence de prise en charge des mineur-es et jeunes isolé-es, la mise en concurrence inhumaine et scandaleuse des personnes accueillies, l'incitation à la dissuasion des demandeurs et demandeuses d'asile dans leurs démarches, l'incitation à la dénonciation, au fichage et au flicage.

L'accueil et l'accompagnement des migrant-es, sans distinction ni discrimination, doit être une priorité. Notre pays doit mettre en œuvre une vraie politique sociale d'accueil et de régularisation des migrant-es.

Ne détournons pas le regard, agissons collectivement, exprimons notre solidarité !

Livret scolaire unique numérique

Formatage des pratiques pédagogiques, fichage des élèves, surcharge de travail pour les enseignant-es... Le livret scolaire unique numérique (LSUN) est imposé à marche forcée avec de nombreux problèmes techniques aux effets chronophages. Nous ne voulons

pas de cette école numérique qui marchandise l'école et sert à engraisser des multinationales en assurant le fichage et la traçabilité des populations. Ni mise en œuvre progressive, ni suspension : abrogation du Livret scolaire numérique !

éducation
Sud

Fédération des syndicats

Sud éducation :

17, boulevard de la
Libération

93200 Saint-Denis

Téléphone : 01-42-43-90-09

Fax : 09-85-94-77-60

e-mail : fede@sudeducation.org

Union
syndicale
Solidaires

Joignez /
rejoignez-nous



Prenez contact avec
votre syndicat local
ou avec la fédération
sur notre site :

www.sudeducation.org

Encart jeté en aléatoire
pour certains destinataires
Journal trimestriel réalisé par
la fédération des syndicats

Sud éducation

Numéro de CPPAP

0418 S 06443

délivré le 04/12/08

jusqu'au 30/04/18

Prix > 1,5 €

Abonnement > 10 €

Directeur de la publication :

A. Champeau

Imprimerie :

Rotographie, Montreuil

Dépôt légal en cours

L'année 2016 restera marquée par la mobilisation contre « la loi Travail et son monde ». Dans les entreprises et les services, des milliers de salarié-es n'ont pas hésité à cumuler plusieurs jours de grève. Dans la rue, une grande partie des travailleurs-travailleuses et des retraité-es ont multiplié les défilés. Des jeunes et des personnes privé-es d'emploi les ont rejoints. Dans tout le pays, ils et elles ont répété les manifestations et les actions contre cette régression sociale, sans précédent dans l'histoire. Sur nos places, la contestation a revêtu une forme originale avec l'expérience démocratique des « Nuits debout ». Ce mouvement d'une ampleur inédite, est parvenu, pendant plus de quatre mois à maintenir la pression -ce qui fera date dans l'histoire.

Cependant, la reconduction de l'état d'urgence a permis au gouvernement d'utiliser tout un arsenal pour interdire les manifestations ou réprimer les opposant-es. Les manifestant-es se sont heurté-es à un dispositif de maintien de l'ordre démesuré ainsi qu'à des techniques provocatrices. Le mouvement social a été criminalisé. Les média n'ont eu de cesse de dénigrer les contestataires, assimilant même les manifestant-es à des casseur-ses. À tout cela, s'est ajouté le passage en force de la loi et le recours répété au 49-3, muselant tout débat démocratique.

En 2017, reprenons nos luttes en main ! Un mouvement social ne réussit que s'il ouvre une perspective inter-professionnelle. Les grèves d'un jour, les manifestations ne suffisent pas à faire reculer des gouvernements incapables de mettre en œuvre le dialogue social. Ils ne redoutent que le blocage de l'économie. C'est ce rapport de force qu'il faut parvenir à instaurer.

Or, la Fonction publique s'est crue à l'abri de la loi Travail car protégée par son statut. Mais dès janvier 2017, se met en place le Compte personnel d'activité (CPA), énorme fichier qui

individualise complètement les droits de chacun-e, quelque soit son statut ou son activité. La Fonction publique ne sera pas épargnée.

Elle est la cible de la surenchère électoraliste des candidats de droite qui promettent de la saigner à blanc. L'extrême droite, qui a toujours détesté les fonctionnaires, prend, aujourd'hui, la défense du « service public », mais c'est pour mieux le soumettre à son idéologie de la préférence nationale. Par une véritable perversion sémantique, il s'agirait de couper la notion de service public de toute la tradition républicaine de l'égalité des droits.

L'éducation nationale est en première ligne. Victime des réformes qui promettaient de la refonder, mais à moyens constants, et espéraient régler les difficultés en les individualisant, l'école confronte les enseignant-es, comme les élèves, à des conditions de travail, de plus en plus souvent, insupportables, dans des classes surchargées. Elle agit plus que jamais comme un puissant accélérateur d'inégalités.

L'éducation prioritaire, asphyxiée par les réformes, ne peut plus exercer ses missions. En 2017, les lycées devraient sortir du dispositif, sans contrepartie. Chaque jour, le nombre d'établissements mobilisés ne cesse de s'étendre et le mouvement prend une dimension nationale.

Amplifions la mobilisation pour une école démocratique et polytechnique favorisant le développement de l'esprit critique, l'épanouissement de toutes et tous.

Faisons, dès maintenant, entendre notre voix contre le projet d'évaluation des enseignant-es. La gestion managériale des « ressources humaines » qu'on voudrait nous appliquer a déjà fait suffisamment de dégâts dans le secteur privé !

**Ne laissons pas advenir le pire !
Rejoignez Sud éducation pour amplifier la mobilisation !**

SECOND DEGRÉ

p.4-5 Réforme du collège : un premier bilan calamiteux

FORMATION SYNDICALE

p.6 Les enseignements artistiques peuvent-ils être émancipateurs ?

PREMIER DEGRÉ

p.7 Boycottons les APC !

SERVICES PUBLICS

p.8-9 Humeur noire

PARIS 2024

p.10 Une question syndicale aussi

ÉDUCATION PRIORITAIRE

p.11 Touche pas à ma ZEP !

FORMATION SYNDICALE

p.12 «Extrême droite, l'envers du décor»

CONDITIONS DE TRAVAIL

p.13 Au lycée Uruguay d'Avon, on dénonce un harcèlement moral.

SECOND DEGRÉ

p.14-15 Seule la lutte paie !

ÉVALUATION

p.16 Pétition contre la réforme de l'évaluation

Réforme du collège : un premier bilan calamiteux

SECOND DEGRÉ

Sud éducation alerte et lance une enquête

La réforme du collège est effective depuis la rentrée. Présentée par la ministre de l'éducation comme assurant d'avantage d'égalité, elle ne remplit pas cette mission : importantes disparités dans la mise en place, efficacité jamais démontrée sur les inégalités scolaires, surcharge de travail pour les enseignant-es et dégradation des conditions d'apprentissage. Trois mois après sa mise en place, Sud éducation propose un premier bilan de cette réforme du collège et invite les personnels à remplir une enquête en vue d'un bilan plus approfondi.

Toujours moins de moyens

La réforme s'est d'abord traduite dans de nombreux établissements par une **diminution de la DHG** (Dotation horaire globale), ce qui provoque des pertes d'heures dans certaines disciplines, la disparition de nombreux projets et dispositifs et la perte d'heures dédoublées. Cela a, de fait, généré des **pertes de postes**, de BMP (Blocs de moyens provisoires) ou de postes de stagiaires.

À cela s'est ajouté un **changement de programme pour tous les niveaux et toutes les disciplines en**

même temps, qui dans de nombreux établissements ne s'est pas traduit par l'achat de nouveaux manuels ou matériels pédagogiques adaptés, faute d'un budget suffisant.

Renforcement des inégalités

Pas besoin d'attendre plus longtemps pour constater que la mise en place de la réforme, supposée garantir l'égalité des élèves, connaît **de fortes variations d'un collège à l'autre**. La « marge d'autonomie » donnée aux (chef-fes) d'établissements crée d'ores et déjà des pôles de spécialisation : tel établissement propose du latin ou une classe européenne grâce à des dérogations, lorsque tel autre propose un accompagnement pour les élèves en difficultés scolaires sur le thème d'un EPI (Enseignement pratique interdisciplinaire) « Monde économique et professionnel », pris sur les heures disciplinaires...

Plus encore, l'application de la réforme connaît **des disparités au sein d'un même établissement**. Ainsi les heures disciplinaires consacrées aux EPI, voire même le nombre d'EPI varient d'une classe à l'autre, faute de professeur-es volontaires. C'est le résultat de la déréglementation et de la mise en concurrence des établissements générées par la réforme. Certains

établissements se sont vus attribuer des dérogations à la limite des 26 heures hebdomadaires pour les élèves. Mais cela concerne essentiellement le maintien des filières d'excellence telles que les classes européennes. Cela ne manquera pas à terme de favoriser les mouvements d'élèves en fonction des langues ou EPI proposés et d'accroître encore la ségrégation scolaire, que l'existence d'établissements privés et les inégalités territoriales renforcent déjà.

Sous couvert de pédagogie

À la réforme des collèges s'est ajoutée la **modification de l'intégralité des programmes** (niveaux et disciplines) à la même rentrée. Le **manque de temps** pour faire face aux nouveaux programmes et se les approprier ne peut que nuire aux apprentissages. La réforme impose à chaque professeur-e de prendre sur le temps de sa discipline pour assurer les EPI. **Les conditions d'un véritable enseignement interdisciplinaire ne sont pas réunies** (diminution du temps de travail, temps de concertation prévu dans le service des enseignant-es, augmentation de la dotation horaire globale), alors que celui-ci peut être pédagogiquement porteur.

Enfin la prise en charge de la difficulté scolaire en dehors de la classe lors de **l'AP (accompagnement personnalisé) a déjà montré son inefficacité** avec la réforme des lycées. De plus, faute de dédoublements, souvent l'AP ne s'effectue pas en petits groupes -en fonction des difficultés repérées par l'équipe enseignante- mais en classe entière !

Dégradation des conditions de travail

Cette réforme, qui se met en place suite à la réforme sur les statuts et juste avant la réforme sur l'évaluation, dégrade fortement les conditions de travail des personnels et **alourdit considérablement le temps de travail** en termes de préparation (les nouveaux programmes), d'évaluation (le livret scolaire numérique), de concertation (EPI, Bloc sciences,...). **Le surmenage se fait déjà ressentir. Sud éducation alerte le ministère sur le risque majeur de burn out massif des enseignant-es des collèges.**

De même la refonte des cycles instaure le plus souvent un travail supplémentaire pour les enseignant-es, censé-es se concerter avec leurs collègues professeur-es des écoles, sans que cette concertation soit comprise dans les emplois du temps ou conduise à une quelconque compensation (réunions de cycle ou écoles-collèges qui ne figurent pas dans les obligations de service des enseignant-es du secondaire).

Dans de nombreux établissements, on constate que les alignements et EPI ont eu **des répercussions négatives sur les emplois du temps** des enseignant-es comme sur ceux des élèves. Dans certaines disciplines, notamment en sciences, de nombreux/euses collègues se voient imposer d'enseigner une matière pour laquelle ils et elles n'ont pas été formé-es, au déni du droit.

Davantage de pressions hiérarchiques

Moins de moyens, plus de travail... Une seule possibilité pour tout faire tenir (mais combien de temps et à quel prix ?) : la pression hiérarchique. De fait, outre le renforcement du pouvoir des chef-fes d'établissements et des conseils pédagogiques, les « coordonnateurs/trices » (de cycle, de discipline, numériques, décrochage scolaire...) prennent de plus en plus de place dans la mise en œuvre de la réforme et des hiérarchies intermédiaires (permises par la réforme sur les statuts) se mettent en place, ce qui génère de plus en plus de tensions. Cela s'ajoute aux tensions nées de la diminution des moyens et de l'arbitrage des directions entre les collègues qui pourront poursuivre leurs projets ou bénéficier de dédoublements et les autres. De plus, de nombreux établissements, les directions multiplient les réunions pour mettre en œuvre la réforme, sans compensation. Cette inflation de réunions doit être combattue localement, et nos nouvelles obligations réglementaires de service ne doivent pas nous obliger à tout accepter.

Pour un autre collège

Pour un collège égalitaire, Sud éducation revendique :

- **Des effectifs réduits** pour toutes et tous. Nous revendiquons une baisse des effectifs par classe pour atteindre 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA, les élèves en intégration et inclusion devant être comptabilisé-es dans les effectifs des classes. Nous revendiquons des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières.
- **Un collège réellement unique avec un enseignement polytechnique** qui garantisse à tout-es les élèves l'exploration de tous les

types de savoirs, qu'ils soient manuels, techniques, artistiques ou théoriques, reposant sur des pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.

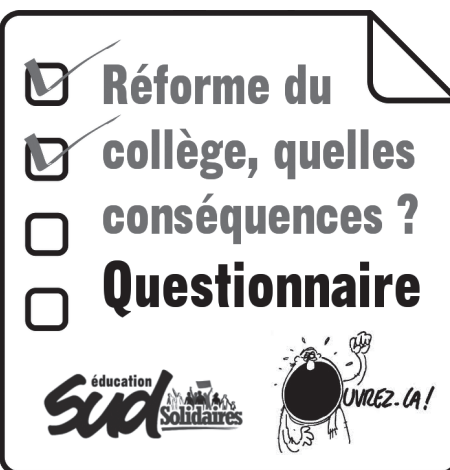
• La réduction du temps de travail.

Nous revendiquons pour les enseignant-es que 3 heures soient soustraites des obligations de services pour être consacrées à la concertation, dans le cadre d'une baisse du temps de travail à 14 heures de classe par semaine + 3 heures de concertation.

• L'autonomie des équipes et non des chef-fes d'établissement : vers l'autogestion.

Nous invitons les personnels à se saisir de l'enquête syndicale à retrouver sur notre site :

<http://www.sudeducation.org/Questionnaire-sur-la-mise-en-place.html>



Fédération Sud éducation

Les enseignements artistiques peuvent-ils être émancipateurs ?

STAGE DE FORMATION SYNDICALE

Cette question a été posée lors du précédent stage sur les enseignements artistiques, les 4 et 5 février 2016, stage organisé par la fédération Sud éducation. Le but était de réfléchir sur la place que peuvent prendre les enseignements artistiques dans le projet d'une école polytechnique souhaité par Sud éducation.

Avec la participation de la commission « Quelle école », 6 thématiques ont été dégagées :

« chacun-e a droit à 12 jours de formation syndicale par an... syndiqué-e ou non »

- En quoi l'enseignement artistique œuvre-t-il à la construction d'une culture commune, prérequis nécessaire à l'émancipation visée ? (la place de l'histoire des arts dans/hors l'enseignement artistique par exemple) ;
- Contrainte libératrice et création libre en enseignement artistique ;
- Arts pour tou-tes et singularité de l'œuvre ;
- Sortir du formatage de la formation initiale et continue des personnels ou sortir du « faire comme... » pour tendre vers le « pour/quoi faire ? » ;
- Quels enjeux pour le syndicalisme que nous défendons ? (question du périscolaire depuis la réforme des rythmes scolaires par exemple, école polytechnique) ;
- Revaloriser les enseignements artistiques : qu'est-ce que cela

veut dire au niveau syndical et au niveau pédagogique ?

Des intervenant-es ont présenté leurs expériences en pédagogies alternatives dans les enseignements artistiques : les écoles Freinet avec Déborah Gentes ; le projet Célestin sur le 44 avec Gwenaëlle Bérillon ; les lycées autogérés avec Grégory Benzekry ; le Groupe français d'Éducation nouvelle (GFEN) avec Jacqueline Vahé-Desgrouas...

Un cahier de doléances a été réalisé et en deuxième partie du stage, a été mis en place un atelier de création d'objets artistiques porteurs de nos travaux et de nos revendications.

**Un deuxième stage
aura lieu à Créteil
les 18 et 19 mai 2017**

Il est ouvert à tou-tes : adhérent-es de Sud éducation, non-adhérent-es, professeur-es des écoles, enseignant-es du collège, du supérieur, professeur-es du lycée général comme de l'enseignement professionnel.

Il continuera à apporter une contribution au projet alternatif que Sud éducation revendique : un collège et un lycée uniques avec un enseignement polytechnique pour

tou-tes basé sur des pédagogies coopératives et émancipatrices. **Comment donc, dans le premier degré, comme au collège et au lycée, dans le supérieur, les enseignements artistiques peuvent-ils contribuer à ce projet émancipateur ?**

Un film sur une Freie Schule de Berlin initiera la formation : il posera les questions de la liberté (des enseignants artistiques, des professeur-es, des élèves) et plus largement des articulations entre nos enseignements artistiques et les pratiques alternatives de cette école.

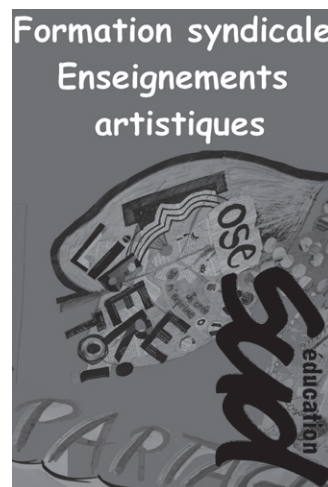
Il y aura, aussi, des ateliers de créations artistiques alternatives.

Venez nombreuses et nombreux ! (chacun-e a droit à 12 jours de formation syndicale par an... syndiqué-e ou non)

Pour s'informer, s'inscrire au stage :

md.jm@laposte.net ou
francois.poupet@free.fr

**Sud éducation Charente
Maritime et Vendée.**



Boycottons les APC !

PREMIER DEGRÉ

Un combat de Sud éducation depuis 2008

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) instaurées par la réforme Peillon des rythmes scolaires sont les héritières directes du dispositif d'Aide Personnalisée (AP). L'AP avait été mise en place lors de la précédente réforme des rythmes scolaires initiée par Darcos en 2008. En supprimant le samedi matin et deux heures d'enseignement hebdomadaire pour les élèves, Darcos ne voulait pas faire cadeau de ces heures aux enseignant-es. Il a introduit, dans les obligations de service des PE, 60 heures annualisées pour un dispositif d'aide personnalisée que nous avons immédiatement combattu. Un mouvement de « résistance pédagogique » s'est développé en 2008, notamment à travers des actions de désobéissance qui consistaient entre autres à ne pas faire l'AP et à résister au démantèlement des RASED. Sud éducation n'a pas tergiversé et a apporté nationalement et sur tout le territoire son soutien à cette résistance, en agissant pour sa généralisation et en soutenant les enseignant-es. Nous n'avons pas attendu l'automne 2016 pour agir.

En 2008 comme en 2016, objectif : asphyxier les RASED

Hier comme aujourd'hui, le ministre explique que ces dispositifs d'AP ou d'APC apportent l'aide directe suffisante aux élèves en difficulté en les comparant avec l'offre des nombreuses officines privées qui se sont inscrites dans ce créneau, hautement lucratif, de l'aide personnalisée et que la véritable mission des RASED est circonscrite à la très grande difficulté scolaire. Les RASED ont complètement été démantelés par la suppression de 5000 postes sous la présidence Sarkozy. Malgré les

engagements, la main sur le cœur, du candidat Hollande, ils n'ont pas du tout été restaurés depuis. Et leurs missions sont dénaturées dans les « pôles ressource » de circonscription qui font disparaître les missions de prévention et de remédiation des RASED pour les réduire à des missions de diagnostic et d'expertise qui ne profitent que très marginalement aux élèves étant donné l'absence de moyens alloués.

Un dispositif inefficace et stigmatisant

Le discours démagogique en direction des parents et de la société vend l'aide personnalisée comme la panacée universelle pour résoudre les difficultés des élèves. Pourtant, ainsi que l'ont confirmé de manière unanime les chercheurs et chercheuses ayant contribué au récent rapport du CNSECO sur les inégalités scolaires, ajouter dans ces conditions des heures dans la journée d'école à des élèves qui n'en peuvent déjà plus, notamment à cause des deux dernières réformes des rythmes, cela est non seulement inutile mais souvent contre-productif, malgré tous les efforts que font les enseignant-es pour tirer quelque chose de ces injonctions institutionnelles.

Le temps de travail des PE explose

En moyenne, les enseignant-es du primaire travaillent plus de 44 heures par semaine. Et les professeur-es des écoles débutant-es travaillent plus de 52 heures par semaine. Alors oui, la réduction du temps d'enseignement effectué par les PE est une urgence. Les 108 heures sont largement dépassées, même sans faire les APC. Les temps de réunion et de rencontres se multiplient. L'accueil des élèves avant la classe n'est décompté d'aucune des obligations

réglementaires de service. Boycoter les APC, c'est encore travailler trop !

Les APC, une composante de la réforme des rythmes scolaires

Sud éducation n'a pas renoncé à son combat contre cette réforme des rythmes scolaires dont les APC ne sont qu'une dimension. Cette réforme ne présente aucun bénéfice, ni pour les apprentissages des élèves, ni pour les conditions et la qualité du périscolaire. Nous en exigeons toujours l'abrogation et revendiquons une tout autre réforme pour l'école publique.

La fédération Sud éducation appelle à boycotter les APC et à construire un mouvement revendicatif pour :

- **La restitution des 5000 postes des RASED et le développement de RASED complets et de proximité partout, dans le respect des missions des trois spécialités (maître-ses E et G, Psy), à l'opposé de la logique des « pôles ressources ».**
- **La diminution du nombre d'élèves par classe, des programmes dont les contenus laissent du temps à la manipulation, l'expérimentation, la recherche, la possibilité d'un réel travail en équipe et la mise en place de pédagogies coopératives.**
- **La réduction du temps de service des PE : 18 heures d'enseignement et 6 heures de concertation et de travail en équipe, la différenciation entre le temps de travail des PE devant élèves et le temps d'enseignement pour les élèves et plus de PE que de classes dans toutes les écoles.**
- **L'abrogation de la réforme des rythmes scolaires, la suppression des APC, une tout autre réforme pour l'école publique.**

Fédération Sud éducation

Humeur noire

SERVICES PUBLICS

Désormais, c'est validé ! le candidat de la droite affiche ses prétentions : si la France va mal, c'est à cause de ses fonctionnaires, des retraites, de la sécu et du temps de travail !

À l'en croire, les françaises et les français en ont marre de ces 5,5 millions de femmes et d'hommes qui vivent aux crochets de la société et en plus qui ne travaillent pas assez et qui rêvent de partir à la retraite plus tôt que prévu !

500 000... Qui dit mieux ?

Et que dire de toutes ces femmes et ces hommes qui profitent d'un système de santé qui se permet de rembourser les actes médicaux pour une grippe ou pour un rien ? Qui sont ces gens irresponsables qui profitent, alors que notre pays est en quasi faillite ? !!!

La solution, elle est connue et ce candidat est fier de pouvoir dire que les françaises et français attendent de lui un véritable redressement :

Fini la sécu !

Toutes et tous, choisissez l'assurance privée pour vous soigner.

Fini les services publics !

Supprimons 500 000 fonctionnaires inutiles, externalisons leurs missions ou supprimons les carrément (écoles ? hôpitaux ? impôts ? etc ..)

Fini le départ à 62 ans !

Ce n'était pas assez long ! Maintenant tout le monde reste au boulot jusqu'à 65 ans ! Comme cela les chômeuses et chômeurs attendront avant de pouvoir espérer retrouver du travail et les jeunes alors eux, on verra plus tard !

Fini la solidarité !

Aidons les riches !! Un peu plus de baisse de la fiscalité des entreprises (déjà le peu qu'elles payent c'est trop !) Supprimons l'impôt de

solidarité sur la fortune, il spolie celles et ceux qui font travailler les pauvres pour s'enrichir !

Fini la cohésion sociale !

Ces propositions outrancières visent à détruire en réalité une seule chose : la cohésion sociale.

Quel cauchemar !

Ce matador du service public propose donc, pour réduire la dépense publique, de faire encore mieux que son mentor Sarkozy qui en son temps avait supprimé 150 000 fonctionnaires en cinq ans.

Souvenons-nous du résultat à l'époque : une fragilisation des missions de service public, un secteur hospitalier dégradé, des missions fondamentales de l'État non assurées, une principale victime : la population socialement fragilisée.

Mais d'où sortent ces propos sur l'inutilité d'autant de travailleuses et de travailleurs ?

Peut-on dire aujourd'hui... que dans l'Éducation nationale il y a trop de personnels pour encadrer des élèves au nombre toujours croissant ?

Peut-on dire aujourd'hui... que nos services de santé fonctionnent correctement et répondent aux réels besoins de nos concitoyens ?

N'y a-t-il pas besoin... de lutter contre la fraude fiscale qui chaque jour s'accroît (60 à 80 milliards par an) ?

N'y a-t-il pas besoin... d'aides sociales pour les familles de plus en plus nombreuses en grande difficulté ? La protection alimen-

taire n'est donc pas un souci aujourd'hui ? Il n'y a pas de problèmes avec la maintenance des centrales nucléaires ?

Et la liste pourrait s'allonger des dysfonctionnements dus à des décennies de politiques libérales qui tournent le dos aux solidarités indispensables dans un pays qui n'a jamais été aussi inégalitaire.

Solidaires FP ne peut imaginer un tel scénario !

S'attaquer à leur temps de travail en leur proposant de travailler 39 heures, c'est méconnaître la réalité des services.

En réalité, la plupart des agent-es font déjà plus de 35 heures par semaine. Dans l'Hospitalière et à l'État, nombre de CET (Compte Epargne Temps) sont pleins à craquer, des heures supplémentaires non payées sont pléthores.

32 heures pour travailler toutes et tous !

À la Territoriale, les rythmes différents sont dus aux organisations de travail et à la précarité des embauches faites par les employeurs !

Les agent-es de la Fonction publique doivent se mobiliser et ne pas accepter sans broncher un tel dénigrement de leur utilité.

Il est temps... de rappeler notre revendication d'un temps de travail ramené à **32 heures** afin de lutter contre le chômage, de créer des emplois et de permettre aux jeunes, par la voie des concours, d'entrer dans la Fonction publique.



Il est temps... de dire que les services publics non soumis au secteur concurrentiel sont nécessaires au bien commun. La Fonction publique assure une grande partie d'entre eux.

La Fonction publique, les services publics, sont une richesse pour le pays ! Ils correspondent à de réels besoins auxquels il s'agit de répondre.

Ce 29 novembre, nous avons dit à la ministre de la Fonction publique qu'elle doit répondre aux attentes réelles des personnels, maintes fois exprimées.

Mais évidemment, la situation politique qui se profile commande que les agent-es de la Fonction publique se préparent à agir pour défendre ensemble un modèle de société basé sur la solidarité et non sur l'exclusion.

À nous, toutes et tous, ensemble de faire entendre une autre voix ! De montrer une autre voie !

L'avenir de notre pays ne passera pas par la régression sociale !

Dans cette période si troublée, les agent-es de la Fonction publique ne doivent pas rester silencieux ! Les agent-es public-ques ont des revendications légitimes qui doivent trouver une réponse positive :

- Défense du statut général de la fonction publique qui, en assurant l'indépendance des fonctionnaires, garantit un traitement égal des usager-es. À cet égard, le CPA (compte personnel d'activité), ensemble de droits attachés à la personne, constitue une brèche au statut. Il a de surcroît pour objectif d'instaurer une mobilité public-privé.
- Résorption de la précarité dans la fonction publique (20% de contractuel-es dans la fonction publique, soit près d'un million d'agent-es public-ques)
- Créations d'emplois de fonctionnaires titulaires.
- Respect des 35 heures, arrêt de la flexibilisation.
- Pour les 32 heures dans la fonction publique.
- Réelle revalorisation des rémunérations, avec intégration de primes dans le traitement. Le point d'indice est passé de 4,63€ à 4,65€ au 1er juillet 2016 puis à 4,68€ au 1er février 2017, soit +1,21% après 6 ans de gel. Cette mesure électoraliste ne peut faire oublier 18% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000.
- Égalité de traitement des agent-es public-ques.
- Mise en œuvre de mesures assurant l'égalité femmes/hommes, réduction des écarts entre catégories et harmonisation par le haut

des rémunérations et règles de gestion entre versants de la fonction publique.

- Amélioration des conditions de travail.

- Pour une mobilité choisie, avec une formation professionnelle continue qui réponde aux besoins des agent-es.

- Les agent-es public-ques souffrent de restructurations incessantes qui ont pour seul but de suivre la réduction de la dépense publique, et ont pour résultat l'affaiblissement et la déshumanisation du service public, la désorganisation des missions, et la mobilité forcée des agent-es public-ques.

Au delà du 29 novembre, les agents de la Fonction publique ont le devoir d'agir ensemble dans l'unité syndicale pour une société plus juste plus solidaire et plus humaine.

NOUS JOINDRE :

Solidaires Fonction Publique

144, Boulevard de la Villette
75019 PARIS.

Tél : 01 58 39 30 20

contactfp@solidaires.org

Fédération Sud éducation



Les Jeux Olympiques à Paris en 2024 : une question syndicale aussi

PARIS 2024

La fédération Sud éducation est signataire de l'appel qui suit. Ce texte, rédigé par **Fabien Ollier et Jean-Marie Brohm**, animateurs de la revue *Quel Sport ?*¹, est également soutenu par ATTAC, Droit Au Logement, Centre Tricontinental (CETRI), Lutte Ouvrière et le NPA. De nombreux et nombreuses universitaires ont également manifesté leur soutien et Libération a publié ce texte.

Il n'est pas possible que le syndicalisme reste à l'écart de cette dénonciation. Les JO, c'est la casse du droit du travail sur chaque chantier, c'est le gaspillage d'argent public, c'est la socialisation des investissements pour la privatisation des produits, c'est le mensonge permanent sur l'utilisation future des installations pour la jeunesse. Nous ne voulons pas participer à ce mensonge.

Quotidiennement aux côtés des élèves, nous savons que la jeunesse est la première cible des marchands de ces foires du sport mondialisé. Nous constatons aussi souvent les difficultés matérielles pour l'activité physique en milieu scolaire. Il faut être bien naïf et naïve pour croire, comme la direction du SNEP, qu'il soit possible, face au Comité International Olympique et à ses soutiens financiers, de « fixer ses exigences afin que les JO portent notre vision de l'approche humaniste de l'activité sportive »². Il n'y a pas de jeux là-dedans. Il y

a le gaspillage honteux face à la misère du monde, il y a la triche, la corruption, le dopage... le capital qui se donne en spectacle.

**Sud éducation
Puy-de-Dôme /Allier**

PÉTITION Non à la candidature de Paris aux Jeux 2024 !

Alors que le dépôt de la deuxième partie du dossier de candidature pour les Jeux de 2024 a eu lieu le 7 octobre 2016, les signataires du présent appel souhaitent manifester leur opposition à une opération de communication lancée à grands frais depuis le mois d'avril 2015 par la mairie de Paris, avec l'appui du président de la République et de l'ensemble du gouvernement. Le coût de la candidature aux JO 2024 (frais de candidature à verser au CIO, déplacements, plans de communication, honoraires des cabinets de consultants, frais généraux, etc.) est aujourd'hui estimé à 60 millions d'euros dans le cadre d'un « budget évolutif » pouvant aller jusqu'à 100 millions en fonction des besoins. Après la défection de Boston et de Hambourg, la nouvelle maire de Rome, Virginia Raggi, vient de refuser de soutenir une candidature italienne qu'elle juge « irresponsable » en disant « non aux Jeux du béton, non aux cathédrales dans le désert ! ».

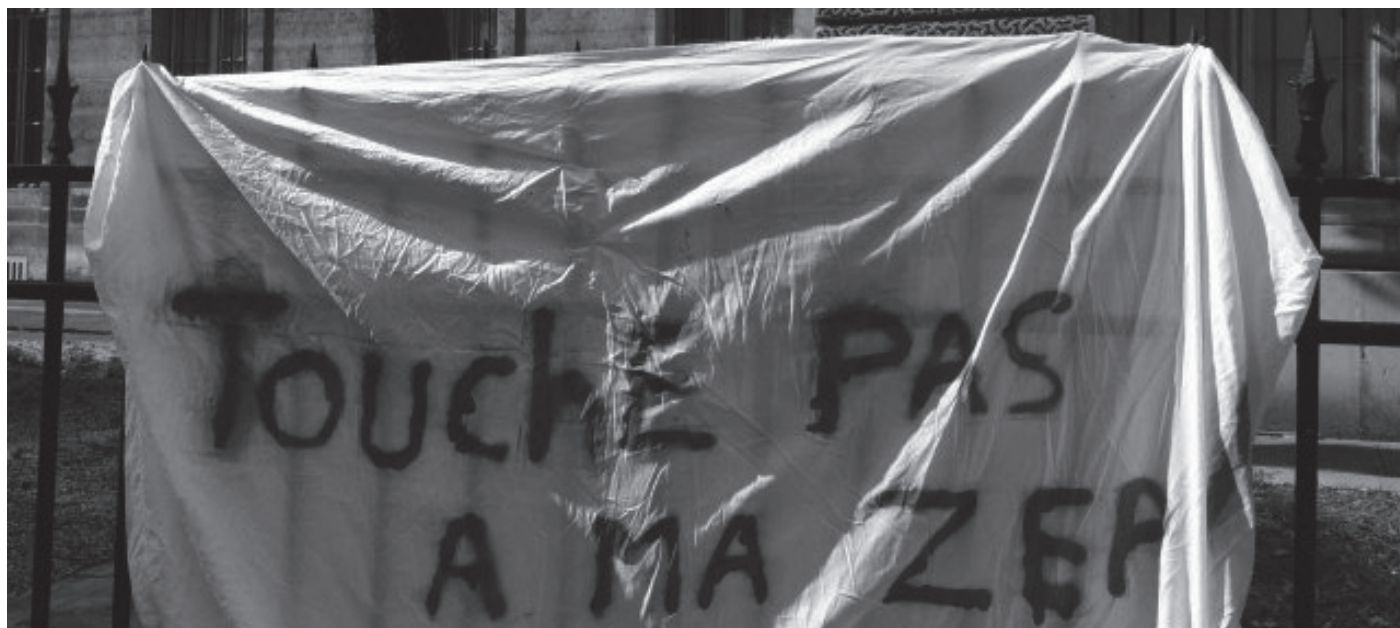
Si l'Euro 2016 a coûté plus de deux milliards d'euros à l'État et aux collectivités territoriales pour rénover des grands stades privatisés et sécuriser les fans zones de l'UEFA au détriment de projets sociaux essentiels, l'organisation des Jeux pourrait grever encore plus les finances publiques mobilisées dans des constructions sportives sans réelle utilité sociale pour la majorité de la population. Compte tenu de l'augmentation massive du chômage, de l'exclusion, de la précarité et de la pauvreté en France (6 millions de chômeurs, 8 millions de pauvres), et dans un contexte marqué par des mesures d'austérité qui frappent tous les secteurs de la vie publique, nous estimons qu'il y a d'autres priorités qu'une candidature dispendieuse aux JO...

Signez et faites signer la pétition :
(<https://www.change.org/p/anne-hidalgo-non-à-la-candidature-de-paris-aux-jeux-olympiques-2024?Recruiter=4>) sur le site de *Quel Sport ?*³ ou de *Sud éducation* (<http://www.sudeducation.org/NON-a-la-candidature-de-Paris-aux.html>)

¹ Voir *Quel Sport ?* n°32 décembre 2016, *La domination sportive dissidence ou participation*, 140 p, 10 €

² Revue EPS bulletin du SNEP n° 935 du 24 septembre 2016.

³ (voir le site <http://www.quelsport.org/>)



Après le succès des 17 et 29 novembre, la lutte continue en janvier !

ÉDUCATION PRIORITAIRE

Les lycées de l'éducation prioritaire en lutte. La mobilisation continue en janvier !

Une mobilisation qui devient nationale

La ministre avait annoncé son intention d'exclure les lycées de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2017. Depuis plusieurs mois, la mobilisation se développe autour de l'appel « Touche pas à ma ZEP » et de ses collectifs. Elle a pris un caractère national avec le succès des grèves du 17 novembre et 29 novembre. Pour la première fois, au-delà des soutiens intersyndicaux régionaux, en Ile de France et sur Aix-Marseille, une intersyndicale nationale Snes-Snuep-Snep-Fo-Cgt-Sud appelait à la grève. Actuellement on compte 90 lycées et 14 académies touchées par cette mobilisation.

Une ministre sur la défensive

Après avoir nié le problème, la ministre a fini par prolonger jusqu'en 2019 les indemnités, puis a sauvegardé les bonifications pour les seuls personnels en poste avant 2015, avant d'annoncer 450 postes pour la seule rentrée 2017. Ces reculs partiels montrent qu'il est possible de gagner sur les revendications des personnels. Mais on est loin du compte et les effets d'annonce ne trompent personne !

Pour une vraie éducation prioritaire on peut gagner !

Une carte élargie de l'éducation prioritaire et un label sur des critères nationaux et transparents, des moyens pérennes et des droits pour tout-es, des postes et des seuils d'effectifs contraignants : Sud éducation renouvelle son soutien aux revendications de ce mouvement

et à la décision des AG de grévistes du 29 novembre d'un ultimatum à la ministre.

Sans engagement répondant aux revendications, les AG de personnels ont décidé la grève reconductible à partir du 3 janvier !

Sud éducation soutient cet appel à la grève¹ qui est couvert par un préavis national spécifique pour les personnels des lycées et des collèges qui sont ou qui revendiquent leur classement dans l'éducation prioritaire.

Maintien des lycées dans l'éducation prioritaire !

De véritables moyens pour l'ensemble de l'éducation prioritaire !

Fédération Sud éducation

¹ <http://www.sudeducation.org/Touche-pas-a-ma-ZEP-Apres-le.html>

« Extrême droite, l'envers du décor »

Journée de formation intersyndicale - 15 décembre 2016 - Montoux 84

FORMATION SYNDICALE

Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, Unef, UNL et Fidl, dans le cadre de la campagne commune « Ensemble unies contre l'extrême droite », ont décidé d'un nouveau temps fort de réflexion, jeudi 15 décembre 2016, dans le Vaucluse. Dans ce département l'ancrage électoral et politique de l'extrême droite est parmi les plus élevés.

Plusieurs militant-es de Sud éducation Vaucluse ont participé aux différents ateliers.



UNITAIRES CONTRE L'EXTRÊME DROITE SES IDÉES, SES PRATIQUES

Sémantique

L'extrême droite et la droite extrême s'approprient le vocabulaire, les discours, voire les figures de la gauche (Jaurès) pour les détourner de leur véritable signification. Elles utilisent des mots consensuels et des constats plus ou moins partagés avec les nôtres. Cela induit un brouillage des repères, une confusion dans l'esprit de nos collègues, de nos concitoyen-nés.

Leurs moyens de communication deviennent très importants, les médias sont de plus en plus complaisants et les slogans utilisés sont simplistes.

Face à cela, les militant-es ne sont pas suffisamment outillé-es, préparé-es à la riposte. Deux stratégies paraissent nécessaires mais insuffisantes : démonter l'imposture sociale point par point ; illustrer de contre-exemples concrets et défendre nos valeurs humaines, nos revendications, notre projet de société.

L'extrême droite aux commandes

Dans le secteur de l'Éducation, le premier degré est directement confronté aux municipalités d'extrême droite. Ces dernières peuvent agir sur les subventions, les baissant pour l'école publique et les augmentant pour l'école privée. Elles agissent aussi sur les personnels des collectivités territoriales (ATSEM, agents d'entretien et de restauration, animateurs/trices des activités périscolaires etc.) grâce à la pression hiérarchique, pour diffuser le discours de la mairie et/ou pour garder un œil et une oreille dans l'école. Dans une même commune, la différence de traitement est nette entre les directeurs/trices qui collaborent et celles et ceux qui résistent.

Le second degré n'est pas en reste ! Au collège du Pontet une convention a été signée avec la mairie pour accentuer la politique sécuritaire (ficher les élèves « déviant-es »).

La presse municipale est de plus en plus utilisée pour diffuser la propagande de la mairie, voire pour attaquer certains agents territoriaux.

Des mesures inspirées des discours d'extrême droite (proposition ou non de plusieurs repas ; interdiction de la cantine aux enfants d'inactifs, baisse des subventions sur les sujets subversifs...) sont aussi mises en place dans des collectivités que l'extrême droite ne dirige pas : communauté de communes, conseil départemental, conseil régional.

L'action économique est loin de son discours anti-système. Elle applique des pratiques austéritaires, diminue les effectifs, privatise les prestations et n'oublie pas la bonne clientèle.

Face à ces attaques, les personnels ont besoin d'un lieu d'expression intersyndical et de coordination des salarié-es de la fonction publique territoriale.

Politique sécuritaire

La rhétorique sécuritaire contamine tous les discours de presque toutes les politiques. Les origines sont multiples : des faits divers liés à la délinquance surmédiatisés ; des quartiers où la mixité sociale n'a pas été construite, délaissés par la disparition de la police de proximité ou d'acteurs sociaux-culturels... Alors que le taux de délinquance reste stable, le sentiment d'insécurité et les violences discriminatoires augmentent. La prévention est ainsi abandonnée au profit de la répression et de la surveillance, secteur bien plus profitable au capitalisme.

Même si les extrêmes droites, sont à l'origine du discours sécuritaire, elles n'ont jamais mis en place les politiques sécuritaires nationales. Elles n'ont pas, non plus, l'exclusivité des mesures sécuritaires locales (la ville de Nice est connue pour son équipement de surveillance).

Ce combat contre les politiques sécuritaires ne doit pas se restreindre à l'extrême droite. Nous devons lutter contre toutes les discriminations qui nous desservent toutes et pour l'égalité des droits.

Cette journée est le point de départ d'un travail intersyndical départemental. Il nous faut créer localement un observatoire. Continuer à analyser les discours et les moyens d'expression de l'extrême droite, tout en y opposant nos propositions à partir d'exemples concrets pour que nous devenions visibles par toutes les salarié-es.

Sud éducation Vaucluse

Lycée Uruguay d'Avon : on dénonce le harcèlement moral !

À l'appel de Sud éducation 94 et 77, environ 80 personnes se sont rassemblées devant le lycée Uruguay d'Avon (77) pour dénoncer le harcèlement moral, la souffrance au travail et les violences psychologiques. Si ce phénomène touche l'Éducation nationale, et notamment l'académie de Créteil, nous avons choisi le lycée Uruguay car 5 de nos collègues administratives y sont en souffrance du fait de méthodes managériales brutales et inadaptées.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Le lycée Uruguay d'Avon, un cas d'école

Une modification de l'organisation du service a été opérée avec l'arrivée d'un nouveau petit chef, alors que le service fonctionnait très bien. Ce qui a entraîné une désorganisation de ce service, avec des pressions sur les personnels, des changements d'horaire injustifiés, des convocations à répétitions, des menaces de sanction, des reproches sur le fait d'avoir renseigné des fiches RSST (fournies par Sud car absentes du lycée). À cela s'ajoute la remise en question de la qualité du travail de 5 personnels par quelqu'un qui débute dans le métier, avec des reproches sur des faits insignifiants, ou sur lesquels les personnels n'ont pas de prise. L'une de ces personnes dit : « j'ai l'impression d'être une petite fille à qui l'on fait un sermon ». Les collègues sont convoquées individuellement pour leur mettre la pression, toujours face à deux personnes. Puis se sont ajoutées des agressions verbales et des intimidations physiques.

Un rapport a été rédigé par l'administration, comportant de fausses accusations parce qu'une collègue demandait à être entendue sur sa souffrance au travail. Ceci le 12 juillet, juste à la veille des vacances. Rapport qui n'a jamais eu de suite... Pour justifier leur comportement, la direction s'est servie de la vie privée des collègues, en insinuant certains actes qui n'ont d'ailleurs jamais eu lieu.

Les collègues évoquent très clai-

rement que la volonté de changement organisationnel complique le travail, crée une ambiance délétère, ponctuée d'ordres et de contre-ordres. Ça ne vise qu'à pointer les éventuelles erreurs, et à faire des reproches (souvent à tort). Cela fait régner dans le service une ambiance hostile et une tension latente. De plus le gestionnaire est agressif, aussi bien en parole que dans sa gestuelle. Les collègues ont déclaré qu'elles vivaient une situation insupportable et qu'elles viennent toutes travailler à reculons.

Le rectorat aux abonnés absents

Le rectorat, alors qu'il possède tous les moyens légaux et juridiques pour régler ces problèmes, se déclare impuissant. Nous y voyons surtout de la mauvaise volonté ou plutôt la volonté de ne pas désavouer la hiérarchie. Ainsi, une collègue s'est vue reconnaître 15 jours d'ITT (Interruption Temporaire de Travail) par la justice et le rectorat refuse de reconnaître son accident de service ; son harceleur présumé sera jugé devant le TGI de Melun, mais le rectorat refuse, sans qu'aucune enquête n'ait été menée au préalable, d'accorder une protection fonctionnelle pour cette même collègue.

La vérité est que les personnels qui se plaignent de violences psychologiques, de harcèlement moral, se voient menacés-es, contraints de quitter leur affectation pour une autre, alors que les textes pré-

voient que ce sont les harceleurs qui doivent partir. Pire, nous avons été confrontés-es au cas d'un personnel encadrant qui a fait l'objet de signalements de la part d'une vingtaine de personnes (agents, administratifs) et qui s'est vu infliger la sanction suivante : « passe de gestionnaire à faisant fonction de proviseur ». Dans le même temps, la protection fonctionnelle a été refusée à la collègue harcelée.

Le rectorat, avec la complicité des commissions de réforme et de soi-disant médecins, inféodés à l'employeur, refuse systématiquement toute reconnaissance d'accident de service pour choc émotionnel ou de maladie professionnelle pour harcèlement, violence psychologique, etc. Nous avons obtenu la reconnaissance d'un accident de service pour un personnel contractuel, après un entretien au rectorat de Créteil : la différence est que les contractuels dépendent de la CPAM.

Tant que le rectorat de Créteil cautionnera ces agissements et refusera de prendre en compte les risques psycho-sociaux comme faisant partie intégrante de la santé et la sécurité au travail, les personnels resteront en souffrance. Car comme souvent, les harceleur-euses, les pervers-es narcissiques, sont les plus soucieux/soucieuses de respecter l'ordre hiérarchique, donc les plus obéissant-es. Plus que jamais le combat anti-hiérarchique est bien d'actualité.

Sud éducation Val-de-Marne

Seule la lutte paie !

SECOND DEGRÉ

Le collège Vercors, en plein cœur de Grenoble, est classé en REP. Avec ses 350 élèves, il est avant-dernier du département au brevet, mais en progrès grâce aux efforts d'une équipe soudée.

Dès la rentrée, la mobilisation se construit.

Juin 2016, le rectorat supprime deux postes de surveillants en CUI-CAE¹ et ce, malgré des effectifs en augmentation. Courrier de protestation, demande de rendez-vous à la Directrice académique des services de l'Éducation nationale (Dasen), entrevue au mois de juillet avec l'adjoint puis une fin de non-recevoir.

Le collège a eu le prix de l'innovation de l'éducation prioritaire, les collègues ont l'habitude de travailler en équipe. La veille de la pré-rentrée, l'équipe au complet se réunit au collège pour faire le constat. 50 élèves en plus dont 40 inscrit-es à la cantine du lycée voisin et la confirmation de deux surveillants en moins. Surveillant-es et CPE ne peuvent assurer leurs missions, pour les enseignant-es non plus, pas question d'assurer leur boulot dans ces conditions. Devant le manque de considération du rectorat, à l'issue de l'heure mensuelle d'information (HMI), on dépose un préavis de grève pour le lundi suivant et un courrier à la Dasen, espérant une réaction avant la date butoir.

Les revendications s'amplifient.

Lundi matin, aucune réponse. Le collège est en grève, rejoint par les parents et les élèves. Les collègues du collège Village olympique sont en grève pour les mêmes raisons. Le cortège se dirige vers l'Inspection

académique (IA) qui daigne nous recevoir séparément. Mardi, mobilisation devant le collège. Les parents sont avec nous. On contacte les médias et les élus, puis cortège jusqu'à l'IA avec la présence des élèves. Reçu-es par l'adjoint de la Dasen, après qu'on ait envahi les locaux, on n'obtient aucune avancée. On va alors au rectorat qui bloque les accès et nous donne rendez-vous à 12h30. On repart vers le conseil départemental car on réclame aussi la titularisation d'une agente d'entretien et le passage à temps plein de l'ouvrier spécialisé. Autre revendication, le passage à temps plein pour les Accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) et la prise en charge de tout-es les élèves en attente de suivi.

On nous lâche... des miettes

Une délégation est reçue pendant que le reste du cortège repart au rectorat où le directeur de cabinet de la rectrice nous reçoit dans le hall d'accueil, debout au milieu des visiteurs. De retour au collège, la Cheffe d'Établissement (CDE) nous informe que le Dasen adjoint nous « lâche » un contrat en CUI sur les deux perdus, 10 HSA² et 1 IMP³, juste avant notre AG, dans l'espoir qu'on cesse notre « crise d'humeur ». La CDE exprime sa satisfaction mais pour les collègues on est loin du compte et la grève se poursuit.

Mercredi, rebelote au rectorat, avec les parents en nombre,

flash-mob, concert de casseroles et encerclement du rectorat. On nous reçoit mais en refusant les élèves dans la délégation ; « ils ne peuvent pas comprendre ». Colère des élèves et prise de conscience du dédain du rectorat. L'administration est accompagnée de notre CDE, on nous accorde alors un deuxième CUI, la CDE intervient pour y voir la victoire tant attendue. « Débriefing » en AG, la CDE nous presse pour reprendre les cours mais pour le personnel le compte n'y est pas.

Déception et colère

Jeudi, grève nationale, la banderole du collège en tête de manif ; la caisse de grève circule, soutien de Sud éducatif, PTT et Solidaires mais aussi du Snes. L'AG de grève décide de taper plus haut. Dans la nuit, 25 collègues montent à Paris, tandis qu'une quinzaine vont interpellier la ministre en visite à Lyon. Au MEN on trouve porte-close, le directeur de cabinet consent à les voir ... sur le trottoir, déception et colère.

À Lyon le dispositif de sécurité est pris de court : les RG ne nous attendaient pas là ! La préfecture organise une entrevue, avec le conseiller aux affaires sociales de la ministre et la directrice de cabinet du recteur de Lyon, mais dans un local municipal, à l'écart du collège où la ministre est attendue. On accepte puis des gendarmes nous escortent. On craint de s'être fait flouer mais les émissaires arri-



vent. Après 45 minutes d'entrevue, on nous donne raison pour nous promettre des « avancées » dans la foulée.

De retour à Grenoble, la Dasen veut nous voir pour annoncer des concessions, on y va. Elle nous annonce un 1/2 poste d'Assistant d'éducation (AED) mais jusqu'à l'arrivée des CUI !

La grève est reconduite jusqu'à la victoire.

Samedi matin, AG avec le retour de la délégation parisienne. L'un des collègues est sorti de la route après 36 heures sans dormir ; la voiture est foutue mais le collègue s'en est sorti. Une évolution notable se produit dans l'esprit des collègues. Le mépris de l'administration provoque la colère des camarades qui pensaient arrêter le mouvement. On reconduit la grève pour la deuxième semaine. Lundi, les parents se mobilisent pour harceler le rectorat. Ils proposent de prendre le relais mais souhaitent qu'on re-

prenne les cours. L'AG de grève est incertaine, quelques collègues sont pour la reprise des cours, d'autres pour la grève tournante ou le retrait de la vie scolaire. On s'écoute, on a pris conscience que la grève de tout-es a permis le rapport de force qui a poussé le rectorat à reculer. La grève est reconduite avec trois abstentions qui se rallient au nom de l'unité d'action. Ambiance électrique, ça commence à faire long, la CDE fulmine pour la forme. Malgré quelques dissensions on convainc les parents de rester dans le mouvement. Mardi, surpris de « l'hyper-réactivité » du collège face à la baisse des moyens, le rectorat s'engage à assurer le 1/2 poste d'AED jusqu'à la fin de l'année. L'AG de grève vote la reprise du travail, c'est une victoire, basée sur des revendications inter catégorielles et la grève unanime.

Ce fut un apprentissage pour certain-es collègues, une intégration fulgurante pour les nouvelles et source de réflexion sur les rapports à l'autorité, aux médias

et aux politiques. Pour ceux et celles qui imaginaient jusque là l'administration bienveillante ou faisant au mieux, c'est une prise de conscience des rapports employeur/salarié-es, de la lutte des classes et de la grève comme outil principal pour gagner.

Épilogue. Le 3 octobre, entrevue au rectorat pour « négocier » les retraits de salaire. Réponse : « on applique le droit » de retirer 1/30e par jour de grève, soit plus de sept mois de salaire cumulés. Malgré la caisse de grève, la grève coûte aussi ! C'est pourquoi un appel à la solidarité reste encore ouvert auprès de L'AMICOOL du collège Vercors, 59 bis Rue Léon Jouhaux, 38100 Grenoble.

Sud éducation académie de Grenoble

¹ Contrat unique d'insertion-Contrat d'aide à l'emploi

² Dix heures supplémentaires année

³ Une Indemnité pour mission particulière

PÉTITION CONTRE LA RÉFORME DE L'ÉVALUATION

Parce qu'il est absurde et infantilisant, il faut mettre fin au système actuel d'inspection-notation.

Parce qu'ils créent d'importantes inégalités salariales dans les déroulements de carrière, il faut mettre fin aux rythmes différents d'avancement selon que l'on progresse à « l'ancienneté », au « choix » ou au « grand choix ».

Mais la réforme de l'évaluation et des carrières que le ministère veut instaurer à compter de la rentrée 2017 ne répond pas à ces nécessités.

En prétendant rompre avec des pratiques plus que centenaires, le ministère les « modernise » et emprunte au modèle de l'entreprise privée une nouvelle culture de « gestion des ressources humaines ». Dans cette nouvelle approche hiérarchique, IEN, IPR et chefs d'établissement deviendraient des sortes de managers de carrière, de gestionnaires en formation continue et cela à un moment où la formation continue n'en finit pas de disparaître et où les injonctions se multiplient.

La réforme prévoit le maintien de l'inspection-sanction puisque chaque rendez-vous de carrière commencera par une inspection en classe et l'appréciation qui en découlera déterminera qui bénéficiera d'une accélération de carrière ou non.

La réforme prévoit la création d'un troisième grade, dit « exceptionnel », qui accentuera encore les inégalités de revenus.

Nous, signataires, refusons que certain-es d'entre nous avancent plus lentement que les autres dans leur carrière car nous sommes opposé-es à toute forme de salaire au mérite.

Nous affirmons notre volonté de voir l'évaluation totalement déconnectée du déroulement des carrières et des rémunérations.

Nous revendiquons la réduction du temps de service des personnels en présence des élèves pour favoriser la concertation des équipes et les échanges pédagogiques entre collègues.

Nous voulons un droit réel à la formation continue choisie sur temps de service, qui permette aux enseignant-es de se rencontrer et d'échanger sur leurs pratiques, et une augmentation importante des droits aux congés formation, sujets sur lesquels le projet ministériel reste muet.

Pétition à signer en ligne sur :

www.sudeducation.org/Petition-Carriere-evaluation-nous.html

ou à renvoyer à :

**Fédération Sud éducation,
17, Bld de la Libération,
93200 St Denis.**

*(**Rappel** : le texte de la pétition doit figurer sur toute page contenant des signatures)*

Nom, prénom	Établissement, école	Signature

Joignez/re-joignez-nous

Prenez contact avec votre syndicat local
ou avec la fédération sur notre site :

www.sudeducation.org

Fédération des syndicats Sud éducation :
17, bd de la Libération 93200 Saint-Denis
Tél : 01 42 43 90 09 Fax : 01 42 43 90 32
e-mail : fede@sudeducation.org